

Carentan. Nouvelle organisation pour le déconfinement, avec 42 % d'enfants inscrits

Des élèves feront leur rentrée à l'école dès mardi prochain

À PARTIR de lundi 11 mai, les écoles primaires publiques de Carentan vont reprendre leur activité avec une partie des élèves et en strict respect des protocoles sanitaires imposés. Lundi matin, les enseignants vont reprendre le chemin de l'école « comme pour une rentrée de septembre » et vont mettre en place les protocoles leur permettant d'accueillir des élèves dès mardi matin.

Rentrées en détail

« Ce seront seulement les élèves qui ont été réinscrits à ce jour, mercredi 6 mai. Pour les autres, aucun accueil ne sera possible avant le 2 juin prochain et seulement si les procédures ne changent pas », rappellent les élus et les directrices des écoles. Sur les 550 élèves inscrits depuis septembre, seulement 42 % ont été réinscrits « par la mairie et par les enseignants qui ont contacté chaque famille individuellement ».

Les Hauts-Champs accueilleront, mardi matin, les élèves de grande section, CP et CE1/CE2 car ils sont installés dans des bâtiments différents. Jeudi 14 mai ce sera au tour des grandes sections, CE2/CM1 et CM1/CM2. « Nous accueillerons au maximum de 15 élèves par classe en primaire et 10 en maternelle », indique Delphine Hébert, la directrice.

Aux Roseaux, ce seront les grandes sections, CP et CM2 qui rentreront mardi 12 et les CE1, CE2 et CM1, jeudi 14 mai. « La dimension des classes ne nous permet pas d'accueillir plus de 10 élèves par classe » rappelle Christelle Fossey, la directrice.

Aux Cerclades/Isidore-Delahaye, mardi 12, les grandes sections CP, CE2 et CM2 rentreront et les CE1 et CM1 viendront jeudi. « Les élèves seront entre 8 et 15 par classe selon les niveaux », indique Anne-Laure Perrotte, la directrice.

Toutes ces classes seront accueillies ensemble dès vendredi matin et jusqu'au 2 juin dans cette configuration. Pour les très petites, petites et moyennes sections de maternelle, la rentrée se fera le 25 mai.

Mardi et jeudi, ces journées seront consacrées « à la présentation des gestes barrière, les principes de distanciation sociale..., rappellent les enseignantes. Les parents ne seront pas autorisés à rentrer dans les écoles. Un personnel communal ou élu sera présent à la porte et prendra en charge l'enfant ».

Les élus soulignent que le service de restauration scolaire sera assuré ainsi que la garderie, le matin et le soir, mais pas l'étude surveillée. Le transport scolaire n'est pas encore défini à ce jour.



1er rang : Delphine Hébert, Hauts-Champs ; Jean-Pierre Lhonneur, maire ; Christelle Fossey, Les Roseaux ; Louis Fauny, maire de Saint-Hilaire-Petitville ; Lionel Levilain, élu. 2e rang : Annie-France Fossard, adjointe aux affaires scolaires ; Anne-Laure Perrotte, des Cerclades/Isidore-Delahaye ; Nicolas Gasselin.